



DELIBERATION N° 2023/21

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC SUR SAVE

Objet : Approbation de l'avenant à la convention de renouvellement du service commun d'instruction du droit des sols et mise en place de prestations de services pour intégrer la commune de Fontenilles

Convocation du : 10 février 2023

Rapporteur : Monsieur Stéphane CHARPENTIER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 15 février 2023 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Un extrait de la présente délibération a été publié en ligne sur le site internet municipal et affiché en Mairie le 16 février 2023.

Délibération rendue exécutoire de plein droit le 16 février 2023 en application des dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents () : 16

Etaient absents excusés représentés () : 3

Etaient absents excusés non représentés () : 0

Nombre de votants :

Secrétaire de séance : Mme Céline MENQUET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE LEVIGNAC SUR SAVE

Envoyé en préfecture le 17/02/2023

Reçu en préfecture le 17/02/2023

Publié le

ID : 031-213102973-20230215-DB2023_21-DE



SEANCE PUBLIQUE DU 15 février 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2021_087 du 7 juillet 2021 approuvant la convention de renouvellement du service commun d’instruction du droit des sols et mise en place de prestations de services,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2021/53 du 28/07/2021 approuvant la convention de renouvellement du service commun d’instruction du droit des sols et mise en place de prestations de services,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 novembre 2022 approuvant le projet d’avenant à la convention de renouvellement du service commun d’instruction du droit des sols et mise en place de prestations de services pour intégrer la commune de Fontenilles,

Vu le projet d’avenant à la convention de renouvellement du service commun d’instruction du droit des sols et mise en place de prestations de services pour intégrer la commune de Fontenilles,

Exposé des motifs

Par délibération communautaire du 12 mars 2015, la Communauté de Communes a créé un service commun qui a pour mission l’instruction du droit des sols et des opérations administratives des actions foncières.

Ce service commun constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper l’instruction des autorisations du droit des sols des communes afin, d’une part d’harmoniser les procédures et, d’autre part de diminuer le coût de fonctionnement d’un service éclaté dans toutes ses communes.

Une convention définissant les modalités de fonctionnement dudit service commun a été signée entre la Communauté de Communes et ses communes membres.

Dans le cadre de l'adhésion prochaine de la commune de Fontenilles au sein de notre Communauté, il est proposé au Conseil d'intégrer la commune de Fontenilles au service commun de compteur du 1^{er} janvier 2023. Cette intégration au 1^{er} janvier permettra d'assurer la transition des décrets déposés depuis le 1^{er} janvier soient instruits par le service commun.

Envoyé en préfecture le 17/02/2023
Reçu en préfecture le 17/02/2023
Publié le 17/02/2023
ID : 031-213102973-20230215-DB2023_21-DE

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1 : **APROUVE** l'avenant à la convention de renouvellement du service commun d'instruction du droit des sols et mise en place de prestations de services pour intégrer la commune de Fontenilles.

Article 2 : **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant, ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 15 février 2023

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le secrétaire



Le Maire
Stéphane CHARPENTIER



Envoyé en préfecture le 17/02/2023

Reçu en préfecture le 17/02/2023

Publié le



ID : 031-213102973-20230215-DB2023_21-DE

